



Paris, le 6 Septembre 2017

Filière documentation

Rifseep au doigt mouillé !

Rifseep en juillet

La transformation de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) et des IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires) des secrétaires de documentation et des chargés d'études documentaires en IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) s'est faite au coeur de l'été. C'est à la mi-août que les personnels des corps de la filière documentation ont pu constater que leurs primes avaient changé d'intitulé (IFSE) sur la fiche de paye de juillet 2017.

Réduire les disparités, corriger les inégalités

Comme vous le savez, la CGT avait participé à des réunions de pseudo-concertation où l'administration nous avait fait part de ses décisions concernant le nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP. Les montants de nos primes ne sont pas réévalués alors que cela fait des années que notre syndicat demande un alignement des primes de l'ensemble des personnels sur celles touchées en administration centrale, sur celles touchées par d'autres corps de catégorie B ou A du ministère, ou sur celles des collègues de corps équivalents dans d'autres ministères. C'est pourquoi la CGT-Culture avait lancé en juin une pétition réclamant une hausse des régimes indemnitaires des corps de la documentation.

Au doigt mouillé

Sans crier gare, sans aucune information et surtout en totale irrégularité, l'administration a opéré le changement de régime indemnitaire sans présenter la mesure en comité technique ministériel (alors que cela a été le cas pour tous les autres corps précédemment entrés dans le dispositif RIFSEEP) et sans promulguer ni publier l'arrêté portant application du RIFSEEP au corps de secrétaire de documentation et au corps de chargés d'études documentaires...

Les personnels exigent une revalorisation des indemnités

Le changement de Président et de ministre permettrait donc de faire tout et n'importe quoi ? Pas de dialogue social et pas de publication au journal officiel ? Persuadés de l'irrégularité des mesures prises, nous ne nous empêchons aucune mesure de recours et vous invitons à signer notre pétition (pour consulter ce document cliquez sur le lien ci-dessous) afin d'indiquer au ministère votre total désaccord quant à ses décisions unilatérales concernant le régime indemnitaire des corps de la documentation.

Signez et faites signer la pétition Filière documentation :

<https://www.cgt-culture.fr/filiere-documentation-ppcr-rifsep-compte-nest-9167/>

Luttons contre les disparités et inégalités indemnitaires
Exigeons une revalorisation de la filière
Manifestons ensemble le 12 septembre

www.cgt-culture.fr